FormaV

CORRIGÉ NON OFFICIEL

CAP MM

Santé et sécurité au travail – Protection de l'environnement

Édition 2026

Proposition de corrigé du sujet blanc FormaV, rédigée pour s'entraîner. Ce n'est pas un document officiel de l'examen.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP MM, veuillez visiter :
capmaintenancemateriels.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP MM

EG4 : Prévention-santé-environnement

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-MM-EG4-PSE • Durée : **60 minutes** • Coefficient : **1**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Santé et environnement : bruit et gestion des huiles usagées (6 questions) **Page 3**

2. Prévention des risques professionnels et situation d'urgence (4 questions) **Page 6**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet associé **(PDF) :** https://capmaintenancemateriels.fr/assets/annales/cap-maintenance-des-materiels/Santé et sécurité au travail – Protection de l'environnement/2026/CAP Maintenance des matériels (options : A Matériels agricoles - Santé et sécurité au travail – Protection de l'environnement - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Santé et environnement : bruit et gestion des huiles usagées

Dans l'atelier Val de Loire, les techniciens utilisent une meuleuse et effectuent des vidanges ainsi que le nettoyage de pièces. Les documents DT 1 et DT 2 fournissent les repères de prévention du bruit et les consignes de gestion des huiles usagées et des déversements.

Partie 1 : Santé et environnement

Question 1.1. À partir du document DT 1, indiquez le risque lié à l'exposition au bruit et citez une atteinte à la santé susceptible d'apparaître après des expositions répétées.

Le risque professionnel est une exposition excessive au bruit de la meuleuse, susceptible d'endommager l'audition. Après des expositions répétées, le document DT 1 indique une fatigue auditive ou une perte d'audition, parfois irréversible. Cette atteinte peut s'installer progressivement : le technicien doit donc réduire son exposition et porter les protections auditives requises au poste.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Risque : atteinte auditive. Atteinte possible : fatigue auditive ou perte d'audition parfois irréversible.

Question 1.2. La valeur d'exposition quotidienne mesurée au poste est de 86 dB(A). Comparez cette valeur aux seuils du document DT 1 et précisez la conséquence pour l'organisation du travail.

Seuil DT 1	Comparaison	Conséquence
80 dB(A)	86 est supérieur	Protecteurs auditifs disponibles et information des salariés
85 dB(A)	86 est supérieur	Port obligatoire et réduction du bruit
87 dB(A)	86 est inférieur	Valeur limite non dépassée

À 86 dB(A), le poste dépasse les seuils de 80 et 85 dB(A), mais reste sous la limite de 87 dB(A). L'organisation du travail doit imposer le port de protections auditives adaptées et prévoir des mesures de réduction du bruit. L'employeur informe aussi les salariés des risques et met les protections à disposition.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> 86 dB(A) dépasse le seuil de 85 dB(A) : protections auditives obligatoires et réduction du bruit. La limite de 87 dB(A) n'est pas dépassée.

Question 1.3. Proposez une mesure de prévention collective et une mesure de protection individuelle adaptées au poste de meulage. Justifiez brièvement chacune de vos propositions.

Il faut combiner une action collective qui limite la propagation du bruit et une protection portée par le salarié.

- **Prévention collective :** installer un écran acoustique près de la meuleuse pour réduire le bruit transmis aux postes voisins.

FormaV - document d'entraînement non officiel

- **Protection individuelle :** porter des bouchons ou un casque antibruit adaptés et correctement ajustés. À 86 dB(A), le port est obligatoire selon le DT 1.

L'écran agit sur l'exposition au poste, tandis que les protecteurs protègent l'audition du technicien.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Installer un écran acoustique et porter des bouchons ou un casque antibruit adapté.

Question 1.4. Un bidon d'huile usagée est renversé près d'une évacuation d'eau. À l'aide du document DT 2, indiquez un impact possible de cette pollution sur l'environnement et expliquez pourquoi l'huile ne doit pas être évacuée dans le réseau d'eaux usées.

Si l'huile rejoint l'évacuation, elle peut contaminer l'eau et les milieux naturels, puis nuire aux organismes vivants. Le réseau d'eaux usées n'est pas une filière d'élimination des huiles : le rejet peut propager la pollution et les consignes de l'atelier l'interdisent. Il faut empêcher l'huile d'atteindre l'avaloir et la remettre à la filière de collecte autorisée.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'huile peut contaminer l'eau et nuire aux organismes vivants. Elle ne doit être rejetée ni dans un avaloir ni dans le réseau d'eaux usées.

Question 1.5. Décrivez les étapes à suivre pour recueillir l'huile renversée et éliminer l'huile usagée conformément au document DT 2.

1. Empêcher l'huile d'atteindre l'avaloir et baliser la zone si nécessaire.
2. Recouvrir le déversement avec un absorbant adapté, puis recueillir l'absorbant souillé.
3. Placer les déchets souillés dans le contenant prévu, séparément, et signaler le déversement au responsable de l'atelier.
4. Recueillir les huiles usagées dans un récipient étanche, fermé, clairement identifié et réservé à cet usage. Les remettre à la filière autorisée; les déchets souillés suivent la filière prévue par l'établissement.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Protéger l'avaloir, absorber et recueillir l'huile, trier les déchets souillés et signaler le déversement. Remettre l'huile et les déchets à leurs filières de collecte respectives.

Question 1.6. Proposez deux actions permettant de réduire, à la source, la production ou le risque de déversement d'huile usagée dans l'atelier.

Pour limiter le risque de déversement à la source, placer un bac de récupération sous les organes vidangés : il retient l'huile avant qu'elle n'atteigne le sol ou un avaloir. Lors du transfert, utiliser un entonnoir et un récipient stable, étanche, fermé et réservé aux huiles usagées. Ces deux actions limitent les pertes et les renversements

pendant les opérations de vidange et de collecte.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Utiliser un bac de récupération pendant les vidanges et transférer l’huile avec un entonnoir dans un récipient stable et étanche.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Prévention des risques professionnels et situation d'urgence

Un technicien doit déplacer seul une roue posée au sol vers un établi, alors que le trajet est encombré et qu'aucun moyen d'aide n'est préparé. Le document DT 3 présente les repères d'analyse du risque et les gestes à adopter après une projection de dégraissant dans l'œil.

Partie 2 : Prévention des risques professionnels et situation d'urgence

Question 2.1. Pour le déplacement de la roue, identifiez le danger et le dommage possible pour le technicien.

Le danger est la manutention manuelle de la roue, notamment l'effort pour la soulever depuis le sol. Cet effort peut entraîner une atteinte à la santé, en particulier une douleur ou une lésion du dos, comme une lombalgie. La réponse distingue bien la source de risque, le levage manuel, du dommage possible, l'atteinte physique.

DR 1 complété : danger et dommage

Éléments à renseigner	Réponse du candidat
Danger	Levage manuel de la roue
Dommage possible	Lombalgie / lésion du dos
Deux éléments aggravant le risque	
Deux mesures de prévention	

✓ RÉPONSE À RETENIR

Danger : levage manuel de la roue. Dommage possible : lombalgie ou lésion du dos.

Question 2.2. Relevez dans la situation deux éléments qui augmentent le risque d'accident ou d'atteinte à la santé.

La situation précise plusieurs facteurs aggravants. Le passage encombré par des pièces et des outils peut provoquer un trébuchement ou compliquer le transport. Le technicien prévoit aussi de soulever la roue seul, alors qu'aucun moyen d'aide au déplacement n'a été préparé. Ces éléments augmentent le risque d'accident ou de blessure.

DR 1 complété : éléments aggravants

Éléments à renseigner	Réponse du candidat
Danger	.....
Dommage possible	.....
Deux éléments aggravant le risque	Passage encombré ; levage seul .....
Deux mesures de prévention	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Passage encombré ; roue soulevée seul, sans moyen d'aide préparé.

Question 2.3. Proposez deux mesures de prévention adaptées pour réaliser le déplacement de la roue en réduisant le risque. Parmi vos propositions, indiquez une mesure portant sur l'organisation ou l'aménagement du travail.

1. Libérer et organiser le trajet en rangeant les pièces et les outils : cela réduit le risque de trébuchement pendant le déplacement.
2. Préparer et utiliser un moyen d'aide adapté, par exemple un chariot, plutôt que de soulever la roue seul. Ces mesures agissent sur l'aménagement du travail et le mode opératoire.

DR 1 complété : mesures de prévention

Éléments à renseigner	Réponse du candidat
Danger	.....
Dommage possible	.....
Deux éléments aggravant le risque	.....
Deux mesures de prévention	Libérer le trajet ; utiliser un chariot .....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Dégager le trajet et déplacer la roue avec un moyen d'aide adapté, comme un chariot.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 2.4. Un produit dégraissant est projeté dans l'œil d'un collègue. Décrivez, dans l'ordre, la conduite à tenir immédiatement, puis indiquez qui doit être prévenu et quelle information doit être transmise. Appuyez-vous sur les consignes du document DT 3.

Rincer immédiatement et abondamment l'œil à l'eau pendant au moins 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Retirer les lentilles si cela est facile et ne coupe pas le rinçage ; ne pas frotter l'œil. Prévenir le sauveteur secouriste du travail ou le responsable, transmettre le nom du produit et les circonstances de la projection, puis suivre les consignes de sa fiche de données de sécurité. Si la gêne persiste, demander rapidement un avis médical.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Rinçage immédiat de l'œil pendant au moins 15 minutes ; prévenir le SST ou le responsable et préciser le produit et les circonstances.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve CAP EG4 Prévention-santé-environnement de la Édition 2026, code FV-ENT-MM-EG4-PSE dure 60 minutes et a un coefficient 1. Elle étudie la prévention dans un atelier de maintenance : exposition au bruit, huiles usagées, manutention d'une roue et projection de dégraissant dans l'œil. Elle évalue l'analyse des risques, le choix de mesures de prévention et la conduite à tenir en urgence.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- À partir de 85 dB(A), le port des protecteurs auditifs est obligatoire et des mesures de réduction du bruit doivent être mises en œuvre.
- Les huiles usagées se stockent dans un récipient étanche, fermé, identifié et dédié, puis sont remises à une filière autorisée.
- En cas de déversement d'huile, protéger les avaloirs, absorber le produit, gérer séparément les déchets souillés et signaler l'incident.
- Après une projection de dégraissant dans l'œil, rincer à l'eau au moins 15 minutes, paupières ouvertes, sans frotter.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour le bruit, comparez explicitement la mesure aux seuils de 80, 85 et 87 dB(A) et distinguez leurs conséquences.
- Distinguez une mesure collective de prévention d'un protecteur auditif individuel, et justifiez leur adaptation au poste.
- Dans l'analyse du risque, différenciez le danger du dommage et relevez les éléments concrets de la situation.
- Pour l'urgence oculaire, respectez l'ordre des gestes et mentionnez l'alerte ainsi que le recours à la fiche de données de sécurité.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment interpréter la mesure de bruit de 86 dB(A) ?

La mesure dépasse le seuil de 85 dB(A) : le port des protecteurs auditifs est obligatoire et des mesures de réduction du bruit doivent être mises en œuvre. Elle reste inférieure à la valeur limite de 87 dB(A), qui tient compte des protecteurs.

Q : Que faut-il faire si de l'huile usagée se répand près d'un avaloir ?

Il faut empêcher l'huile d'atteindre l'avaloir, baliser la zone si nécessaire, puis utiliser un absorbant adapté. L'absorbant souillé va dans le contenant prévu pour les déchets souillés et le déversement doit être signalé au responsable de l'atelier.

Q : Combien de temps faut-il consacrer à chaque partie ?

Le sujet accorde 60 minutes au total, avec 12 points pour la partie 1 et 8 points pour la partie 2. Il ne fixe pas de durée par partie : répartissez votre temps selon le nombre de tâches et gardez quelques minutes pour relire.

Q : Quels critères de réponse sont explicitement indiqués par le sujet ?

Le sujet précise que la qualité de l'expression écrite et l'emploi d'un vocabulaire adapté sont pris en compte. Les réponses doivent s'appuyer sur les documents DT 1 à DT 3, et le tableau DR 1 sert aux questions 2.1 à 2.3.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://capmaintenancemateriels.fr/assets/annales/cap-maintenance-des-materiels/Santé et sécurité au travail – Protection de l'environnement/2026/CAP Maintenance des matériels (options : A Matériels agricoles - Santé et sécurité au travail – Protection de l'environnement - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources CAP Maintenance des matériels (options : A Matériels agricoles : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP MM, classés par épreuve et par année :
capmaintenancemateriels.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP MM reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capmaintenancemateriels.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.